



Syndicalur

Courtier en copropriété

Salon de la Copropriété mercredi 21 et jeudi 22 novembre 2018 à Paris, Porte de Versailles

**SYNDICALUR OFFRE AUX VISITEURS UN AUDIT
DE LEUR IMMEUBLE POUR 1 EURO**

Paris, jeudi 4 octobre 2018

Allée K, Stand n°13... C'est ici que Syndicalur, société spécialisée dans le courtage en copropriété dont la vocation est d'accompagner un changement de syndic, donne rendez-vous à ses visiteurs pendant le Salon de la copropriété qui se tiendra les 21 & 22 novembre 2018 à Paris, Porte de Versailles.

Comme l'an dernier, Syndicalur, fondée par Francis Bourriaud, proposera une offre exclusive à tous ses visiteurs du salon. Baptisée « Auditez votre immeuble pour 1 euro », cette prestation normalement facturée 1 200 euros TTC, comprend une analyse technique, comptable et administrative de l'immeuble audité.

Syndicalur profitera également de cet événement pour présenter aux présidents de conseils syndicaux de grandes copropriétés (200 à 3 000 lots) son nouvel outil, unique sur le marché, développé pour améliorer la gestion de ces grands ensembles immobiliers. Son nom ? EGI (Etablissements recevant du public, Grandes copropriétés, Immeubles de grande hauteur).



Syndicalur

Courtier en copropriété

« Auditez votre immeuble pour 1 euro », l'offre Syndicalur au Salon de la copropriété

Cette année, Syndicalur réserve à ses visiteurs, uniquement pendant le salon, la possibilité de faire auditer leur immeuble pour 1 euro. Cette prestation, normalement facturée 1 200 euros TTC, « fouille » les aspects comptables, à savoir l'analyse des annexes comptables ainsi que le relevé général des dépenses et du budget ; Elle s'intéresse également au volet administratif avec l'analyse du contrat de syndic, du règlement de la copropriété ainsi que celle des procédures éventuellement en cours ; Enfin, la prestation comprend aussi une dimension technique qui se concrétise avec la visite de l'immeuble en présence du président du Conseil Syndical. Autre point important : cette nouvelle offre ne se substitue pas à celle de l'an dernier, « Au salon, Changez de syndic pour 1 euro ». Les copropriétés de plus de 15 lots pourront en bénéficier pendant le salon.

EGI, un outil unique sur le marché développé pour faciliter la gestion des grandes copropriétés

Amenée à accompagner des copropriétés importantes (200 à 3000 lots) et forte de son expertise, Syndicalur a développé un outil spécifique à destination des grandes copropriétés. EGI (Etablissements recevant du public, Grandes copropriétés, Immeubles de grande hauteur), permet aux copropriétaires de ces gros ensembles immobiliers (IGH, ASL, AFUL, ERP...) de mieux gérer leur résidence. Plus concrètement, cet outil facilite l'évaluation de la nature des contraintes de ces copropriétés et tente d'y apporter des solutions. Pour exemple, l'outil de Syndicalur propose un process bien spécifique à ces copropriétés de grande taille dans le cadre d'un changement de syndic : durée de mission qui passe de 3 mois à un an, une préparation et une organisation de l'assemblée générale différentes au regard du nombre important de copropriétaires, une organisation et un dépouillement des votes adaptés... Par ailleurs, l'outil présente l'intérêt de limiter les fraudes susceptibles d'être mises en œuvre par ceux qui souhaiteraient maintenir le syndic en place contre les intérêts du syndicat de copropriété.



Syndicalur

Courtier en copropriété

Le changement de syndic, le métier de Syndicalur

Evaluer un syndic, analyser son contrat, comparer des offres et prestations qui se ressemblent mais qui sont néanmoins différentes... Changer de syndic ne s'improvise pas, l'étape s'avère souvent délicate pour les copropriétaires peu habitués à cet exercice. En cause ? Les règles qui régissent cette profession sont nombreuses, complexes et souvent peu connues des copropriétaires. Pour les aider à y voir plus clair et leur éviter de commettre des erreurs qui pourraient être préjudiciables par la suite, Syndicalur met à leur disposition une véritable compétence juridique ainsi qu'un savoir-faire et une expérience professionnelle de plus de 30 ans en matière de copropriété.

Syndicalur, c'est avant tout le projet d'un homme, un expert dans le domaine de la copropriété : Francis Bourriaud. Ce dernier s'est très vite spécialisé dans le domaine du droit. Diplômé d'un DEA en droit privé général et d'une Maîtrise en droit des affaires, il est également Doctorant d'Etat en résolution judiciaire. Fort d'une expérience de 25 ans en tant que syndic professionnel (de 1981 à 2006), Francis Bourriaud devient consultant expert en copropriété en créant ADB conseils en 2006. L'expert aux multiples casquettes a également occupé les fonctions de conférencier et d'organisateur de l'espace consultations gratuites au salon de la copropriété de 2009 à 2011. Porté par la passion du métier, ce professionnel aguerri a choisi de créer en 2015 la société Syndicalur et promeut désormais le métier de courtier en copropriété. Ethique, transparence et proximité du client sont plus que jamais au cœur de ses préoccupations.



A PROPOS DE « SYNDICALUR »

Créée en 2015 par Francis Bourriaud, expert en copropriété, Syndicalur est une société de courtage spécialisée dans la mise en concurrence de syndic instituée par les lois ALUR et MACRON. La structure accompagne les conseils syndicaux souhaitant changer de syndic à travers 5 étapes clés :

- ▶ La visite de la résidence
- ▶ L'appel d'offres
- ▶ La rencontre des syndic
- ▶ Le choix du candidat et les formalités administratives
- ▶ La préparation de l'assemblée générale

Syndicalur a pour ambition d'assurer le **mariage parfait** entre une copropriété et son syndic. Pour cela, l'entreprise met à disposition de ses clients un savoir-faire et une expérience professionnelle de plus de 30 ans en matière de copropriété. Syndicalur se distingue aujourd'hui par son approche éthique et spécifique du domaine de la copropriété basée sur la transparence, la concertation et l'écoute. Francis Bourriaud met en effet un point d'honneur à conserver une grande proximité aussi bien du côté de ses clients copropriétaires que de ses partenaires syndic à taille humaine.